

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 5 AOÛT 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Sean Boersen régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 août 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme/Inspection

4. Hydro-Québec - Demande de consentement pour le remplacement de conducteur et de branchement pour le 1123 chemin Arel
5. CPTAQ - dossier du mois (0649-77-5188)

Administration

6. Correspondances
7. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 - lettre
8. Dépôt du formulaire d'utilisation de l'eau potable
9. L'aménagement d'un sentier pédestre sur le lot 3 511 320 appartenant au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – prochaines étapes
10. Soumission – Sauly Informatique – ordinateur de bureau micro et écran
11. Soumission – Couture Timbermart – Toiles de fenêtres pour les deux bureaux administratifs
12. ADMQ – colloque de zone
13. Dons & publicités (Tournoi National Mousquiri, St. Francis Plowmen's Association, Étincelle – achat local, The Record – expo Richmond)

Voirie

14. Lettre du Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière – Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE
15. Résolution de reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE (2023)

16. Résolution de reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE (2024)
17. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley
18. Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de réfection sur le chemin Valley
19. Travaux sur le chemin de la Vallée de Melbourne – état d'avancement des travaux d'entretien non budgétés
20. Entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales – autorisation pour signer l'entente
21. Disposition des 2 ponceaux 1 800 mm de diamètre, TBA, classe IV

Hygiène du milieu

22. ICI on recycle + - acceptation du niveau « Mise en œuvre » du programme

Factures

23. Factures

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2024-08-05, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2024-08-05, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 juillet 2024;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyée par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2024.

Période de questions : 2024-08-05 Aucun visiteur.

Demande de consentement – Hydro-Québec – pour le remplacement d'un conducteur et d'un branchement pour le 1123 chemin Arel : 2024-08-05, 3 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les travaux de remplacement de conducteur et de branchement pour les besoins d'Hydro-Québec, projet numéro DCL-23224752, et ce, selon les documents déposés par Les Services EXP inc. le 30 juillet 2024.

CPTAQ – dossiers du mois : 2024-08-05 La correspondance relative aux dossiers du mois (0649-77-5188) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2024-08-05 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 3 juillet au 5 août 2024, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – lettre : 2024-08-05 La municipalité a reçu une lettre du Ministre des Affaires municipales annonçant officiellement les modalités relatives au Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028. La municipalité du Canton de Melbourne recevra 744 331 \$ relatif au programme TECQ pour la période 2024-2028 pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles. Les informations concernant la nouvelle entente et le guide du Programme

de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) sont disponibles sur le site web du MAMH.

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable: 2024-08-05 Le Conseil prend connaissance de la version finale du « Formulaire de l'usage de l'eau potable 2023 ». Le formulaire a été rempli et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mai 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière. Le formulaire a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 juillet 2024.

L'aménagement d'un sentier pédestre sur le lot 3 511 320 appartenant au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – prochaines étapes : 2024-08-05, 4 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne avait été informée au début de 2021 qu'un sentier pédestre non aménagé et informel avait été créé par le passage des citoyens sur une partie du lot 3 511 320 et ce sentier est utilisé par la population été comme hiver;

Considérant que le conseil avait formé un comité pour étudier et analyser le potentiel de créer un sentier pédestre ou cyclable sur les lots 3 800 946 et 3 511 320;

Considérant que ce comité était formé de 3 conseillers, soit Daniel Enright, Jeff Garrett et Lois Miller;

Considérant que la municipalité a donné un mandat à l'équipe de la Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke de réaliser une étude de faisabilité légale et d'impact environnemental préliminaire pour l'aménagement d'un sentier pédestre rustique et d'un sentier cyclable sur les lots 3 511 320 et 3 511 940;

Considérant que par la résolution numéro 2022-06-06, 11, le conseil a décidé de concentrer l'éventuel projet sur un sentier de pédestre rustique uniquement, bien encadré, sur le lot 3 511 320;

Considérant que le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs prévoit de classer ce terrain en aire protégée ou réserve faunique;

Considérant les étapes pour faire avancer ce projet (dont certaines sont énumérées ci-dessous) et le coût et la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser et entretenir un sentier pédestre rustique:

- Réaliser une caractérisation des milieux naturels afin d'identifier et de délimiter les milieux humides et hydriques (MHH) présents, incluant les espèces floristiques à statut particulier;
- Éviter les pertes de MHH en suivant l'approche d'atténuation : éviter-minimiser-compenser du MELCCFP;
- Optimiser la conception du projet;
- Réaliser des études de préconception (inventaire du terrain, études de sol, etc.) et de faisabilité technique, organisationnelle et économique;
- Prévoir une consultation publique pour les résidents du secteur.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité par les conseillers d'abandonner ce projet de l'aménagement d'un sentier pédestre sur le lot 3 511 320; que le Ministère de l'Environnement contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit informé de la décision prise par le conseil.

Soumission – Sauly Informatique – ordinateur de bureau micro et écran : 2024-08-05, 5 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Sauly Informatique relative à l'achat d'un ordinateur de bureau micro et un écran (plus les frais d'installation) tel que décrit dans

les soumissions en date du 9 et 31 juillet 2024; que cette dépense non prévue au budget 2024 soit puisée dans le poste « Frais de congrès ».

Soumission – Couture Timbermart – Toiles de fenêtres pour les deux bureaux administratifs : 2024-08-05, 6 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l’unanimité d’accepter la soumission de Couture Timbermart relative à l’achat de 8 toiles de fenêtres pour les bureaux administratifs incluant l’installation telle que décrite dans la soumission en date du 19 juillet 2024; que cette dépense non prévue au budget 2024 soit puisée dans le poste « Revenus divers ».

ADMQ – Colloque de zone : 2024-08-05, 7 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu que le Conseil autorise une dépense de 149,47 \$ (incluant les taxes) pour des frais d’inscription au Colloque régional de la directrice générale à Stoke, le 12 septembre 2024.

Don et publicités : 2024-08-05, 8 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu par les conseillers présents d’autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Tournoi National Mousquiri	150 \$ (2 billets – golf & souper)
St. Francis Plowmen’s Association	150 \$
L’Étincelle (Achat local)	229 \$ (plus taxes)
The Record (Expo Richmond)	159 \$ (plus taxes)

Lettre du Ministre des Transports et de la Mobilité durable – aide financière – Programme d’aide à la voirie locale – volet PPA-CE : 2024-08-05 La directrice générale informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une lettre du Ministre des Transports et de la Mobilité durable accordant une aide financière à la municipalité dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d’amélioration – Circonscription électorale de Richmond. En effet, la Municipalité pourra bénéficier d’un montant maximal de 50 000 \$, échelonné sur trois années, pour des travaux d’amélioration sur les chemins Valley et Galbraith.

Résolution - Programme d’aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d’amélioration – circonscription électorale - Dossier ZKY23442 (2023) : 2024-08-05, 9 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d’annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyée par la conseillère Lois Miller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les dépenses d'un montant de 117 858 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale – Dossier ZRP87997 (2024): 2024-08-05, 10 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Sean Boersen, appuyée par la conseillère Audrey Morneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les dépenses d'un montant de 207 026 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley : 2024-08-05, 11 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat du projet de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley à l'entreprise *Excavation KVN*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 19 juillet 2024;

Considérant la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 49 276,41 \$ (incluant les taxes et la retenue de 5%) d'Excavation KVN suite à l'exécution des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Valley : 2024-08-05, 12 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie du chemin Valley;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat au projet de réfection d'une partie du chemin Valley à l'entreprise *Les Excavations Yvon Houle et fils inc.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 2 pour les travaux exécutés en date du 18 juillet 2024;

Considérant la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 2, selon la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 6 759,52 \$ de *Les Excavations Yvon Houle et fils inc.* suite à l'exécution des travaux de réfection d'une partie du chemin Valley; que ce montant correspond à la remise de la totalité de la retenue contractuelle; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Travaux sur le chemin de la Vallée de Melbourne – état d'avancement des travaux d'entretien non budgétés: 2024-08-05, 13
Considérant les travaux d'entretien non budgétés effectués sur le chemin de la Vallée de Melbourne;

Considérant que la dépense totale à ce jour pour ces travaux d'entretien est d'environ 43 850 \$ (taxes nettes);

Considérant qu'une partie des travaux non budgétés peuvent être payés par les postes du grand livre de la voirie municipale;

Sur la proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une affectation des revenus excédentaires de l'exercice 2024 pour un montant de 40 000 \$ afin de pouvoir aux dépenses supplémentaires en travaux d'entretien sur le chemin de la Vallée de Melbourne.

Autorisation pour signer l'entente avec le Centre d'Acquisitions gouvernementales pour la disposition de biens excédentaires : 2024-08-05, 14 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite recourir aux services du Centre d'Acquisitions gouvernementales pour la disposition de biens excédentaires;

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente avec le Centre d'Acquisitions gouvernementales pour la disposition de biens excédentaires respectant les obligations et les modalités identifiées dans le projet d'entente et les annexes.

Dispositions des 2 ponceaux 1 800mm de diamètre, TBA, classe IV : 2024-08-05, 15 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à se départir des deux ponceaux en utilisant les services du Centre d'Acquisitions gouvernementales pour la disposition de biens excédentaires.

ICI on recycle + - acceptation du niveau « Mise en œuvre » du programme : 2024-08-05 La directrice générale informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu confirmation par courriel de Recyc-Québec que la demande d'attestation a été acceptée pour le niveau « Mise en œuvre » du programme ICI on recycle +. Cette attestation était obligatoire afin d'obtenir l'aide financière de 16 622 \$ dans le cadre du programme d'aide au compostage domestique.

Factures : 2024-08-05, 16 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 136 855,38 \$) et des chèques émis (montant : 14 097,01 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia : 2024-08-05 Aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2024-08-05, 17 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 20 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 9 septembre 2024.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 6^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston
Maire